



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 26 juin-5 juillet 2003

#### I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 5 mai 2003 (S/2003/525), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé de dépêcher une mission dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Cette mission a séjourné dans la sous-région du 26 juin au 5 juillet 2003. Son mandat et sa composition figurent à l'annexe I.

2. La mission a quitté New York le 26 juin et s'est rendue en Guinée-Bissau (27 et 28 juin), au Nigéria (28 et 29 juin), au Ghana (29 et 30 juin) et en Côte d'Ivoire (30 juin-2 juillet). Elle devait se rendre au Libéria le 2 juillet mais, étant donné que le pays se trouvait à ce moment dans une situation de conflit, elle s'est rendue à Accra, où étaient réunies les parties aux pourparlers de paix pour le Libéria menés sous l'impulsion de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La mission s'est ensuite rendue en Guinée (2 et 3 juillet) et en Sierra Leone (3 et 4 juillet).

#### II. Résumé

3. Pendant le séjour de la mission du Conseil de sécurité, la stabilité de la sous-région paraissait particulièrement précaire. Si la Sierra Leone était beaucoup plus stable qu'au moment de la précédente mission du Conseil, en octobre 2000, la situation s'était gravement détériorée dans plusieurs autres pays. La Côte d'Ivoire, qui sortait d'un conflit, était aux prises avec des difficultés dans l'application de l'accord de paix de Linas-Marcoussis; la Guinée-Bissau, bien qu'apparemment calme, risquait de retomber dans le conflit du fait des reports des élections législatives, des menaces aux libertés démocratiques, des entraves à la relance économique et de l'usurpation des pouvoirs de l'Assemblée nationale; plus grave encore, le conflit s'était intensifié au Libéria, les combats faisant rage dans les rues de Monrovia, avec des centaines de civils tués alors même que les pourparlers de paix étaient en cours. De ce fait, la mission s'est attachée à soutenir les efforts déployés pour améliorer la situation dans ces trois pays.

4. En Guinée-Bissau, le Président Koumba Yalá a fixé au 12 octobre 2003 la date des élections, se déclarant prêt à accueillir des observateurs internationaux, mais il ne s'est pas engagé à rétablir les libertés démocratiques ni à respecter les droits de



l'homme. Il est donc capital que le Conseil suive la situation de près et maintienne la pression sur le Gouvernement pour qu'il progresse sur la voie de la bonne gouvernance. Les progrès dans ce domaine aideront la communauté internationale à prêter assistance à la Guinée-Bissau.

5. La Côte d'Ivoire dispose d'un plan de paix bien défini, à savoir l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Président Laurent Gbagbo a convenu avec la mission que cet accord constituait le seul moyen viable d'aller de l'avant et devait être appliqué intégralement. La mission a également adressé avec force ce message, non sans succès, aux Forces nouvelles qui, au moment de sa visite, menaçaient de cesser de coopérer à l'application de l'Accord. Il faut maintenant que le Conseil suive de près l'exécution des autres dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, dont les nominations aux postes ministériels, ainsi que les autres problèmes auxquels la mission a encouragé le Gouvernement à s'attaquer, en particulier le démantèlement des milices, l'adoption d'une loi d'amnistie et l'accélération du désarmement et de la réinsertion.

6. C'est à dessein que la mission est restée en dehors des pourparlers de paix pour le Libéria conduits par la CEDEAO. Elle a toutefois engagé vivement toutes les parties à respecter le cessez-le-feu, à prendre part sincèrement aux négociations et à autoriser le retour des organismes humanitaires. Le Gouvernement libérien, Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD) et le Movement for Democracy in Liberia (MODEL) ont affirmé qu'ils voulaient eux aussi la paix et qu'ils reviendraient à la table des négociations. La mission a cependant constaté que leurs exigences présentaient des différences telles qu'il serait peut-être difficile de parvenir à des compromis acceptables. La mission a été frappée par l'unanimité et l'insistance des appels à l'assistance internationale – concernant aussi bien l'aide humanitaire qu'une force internationale de stabilisation – de la société civile et des partis politiques du Libéria et espère vivement que la communauté internationale et l'ONU ne tarderont pas à réagir.

7. Pendant tout son séjour, la mission a entendu pratiquement le même discours pour ce qui est des causes des conflits dans la sous-région, à savoir la pauvreté et une mauvaise gouvernance généralisées, la prolifération des armes légères et les mouvements transfrontières de mercenaires. De toute évidence, la communauté internationale doit agir pour s'attaquer à ces problèmes et aux autres problèmes persistants de la sous-région : non-respect des droits de l'homme, traitement des réfugiés, utilisation d'enfants soldats et accès de l'aide humanitaire, problèmes qui sont tous fréquemment mentionnés mais auxquels on ne s'attaque pas encore avec suffisamment de volonté politique ou de ressources. La mission recommande un renforcement de l'appui à la CEDAO et aux initiatives sous-régionales.

### **III. Activités et constatations de la mission**

#### **Guinée-Bissau**

8. La mission s'est rendue en Guinée-Bissau où elle a séjourné les 27 et 28 juin 2003 en même temps qu'une mission du Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau créé par le Conseil économique et social. La composition et le mandat de la mission du Groupe consultatif spécial figurent dans l'annexe. La mission a suivi la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 19 juin 2003

(S/PRST/2003/8), dans laquelle le Conseil de sécurité a lancé un appel au Président et au Gouvernement de la Guinée-Bissau leur demandant d'organiser en temps voulu et effectivement les élections législatives à venir, de veiller à ce que ces élections soient menées d'une manière transparente et crédible, de promulguer la nouvelle constitution, de faire en sorte que le président et le vice-président de la Cour suprême soient dûment élus sans plus tarder, de promouvoir un dialogue constructif avec la communauté internationale et les institutions de Bretton Woods, de souscrire pleinement à la méthode de partenariat définie par le Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau créé par le Conseil économique et social et de prendre des mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme et des libertés civiles.

9. La mission a entendu le Représentant du Secrétaire général, M. David Stephen, de hauts responsables du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et l'équipe de pays des Nations Unies, dont un représentant du Fonds monétaire international. Elle a été informée que le système d'éducation et le système sanitaire du pays fonctionnent à peine : 60 % des enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école et 88 % de la population vivent avec moins d'un dollar par jour. Un chômage très élevé, notamment parmi les jeunes, fait peser une menace potentielle à long terme sur la paix et la stabilité. Pour ce qui est de la situation économique, le PIB réel de la Guinée-Bissau aurait enregistré une baisse de 7 % en 2002, et la situation financière a été jugée désastreuse, les recettes de l'État étant extrêmement limitées.

10. La mission s'est entretenue deux fois avec le Président Yalá, ainsi qu'avec le Premier Ministre et plusieurs autres ministres. Elle a exhorté le Gouvernement à mettre en oeuvre les mesures préconisées par le Conseil dans sa déclaration du 19 juin 2003. Elle a souligné la ferme intention de la communauté internationale de fournir à la Guinée-Bissau une assistance accrue, tout en faisant observer que cette intention devait s'entendre sous réserve que le Gouvernement prenne les mesures voulues pour répondre aux exigences de l'arrangement de partenariat proposé en novembre 2002 par le Groupe consultatif spécial créé par le Conseil économique et social. Le partenariat envisage un accord au titre duquel l'octroi d'une assistance serait subordonnée à l'adoption par le Gouvernement de mesures politiques et constitutionnelles et à l'élaboration de plans d'action visant à répondre aux besoins à court et à long terme du pays en matière de développement.

11. Le Président et un certain nombre de ministres ont affirmé que la situation dans le pays était encore calme, grâce aux efforts du Gouvernement. La mission a été informée que les partis d'opposition et « d'autres provocateurs » recouraient à une désinformation massive et qu'ils avaient détourné des fonds publics, dont ils voulaient se servir pour des campagnes électorales. Le Président a indiqué qu'il était prêt à organiser des élections législatives, mais il a souligné qu'un financement international en était une condition préalable indispensable.

12. Lors d'une réunion tenue avec le chef d'état-major des armées, la mission s'est félicitée de l'assurance qui lui a été donnée que les forces armées de la Guinée-Bissau n'interviendraient pas dans le processus politique. Le chef d'état-major a indiqué que la loyauté de l'armée envers l'autorité constitutionnelle légitime était solidement ancrée malgré le manque d'approvisionnement des troupes et le fait que les hommes ne touchaient leur solde qu'avec beaucoup de retard. La mission a encouragé les forces armées à poursuivre leurs efforts pour confisquer davantage

d'armes légères, dont le nombre en circulation dans le pays atteint des proportions inquiétantes.

13. La mission s'est entretenue avec un certain nombre de dirigeants de la société civile et de partis politiques ainsi qu'avec des représentants de la communauté diplomatique à Bissau. La plupart de ses interlocuteurs ont souligné qu'il était d'une importance vitale qu'une nouvelle constitution soit promulguée et qu'un nouveau président et un nouveau vice-président de la Cour suprême soient élus. Les titulaires actuels ont été choisis par le Président, alors que, selon la loi en vigueur, approuvée par l'Assemblée nationale à l'époque où le Président Yalá en était membre, les sièges de président et de vice-président doivent être pourvus par voie d'élection parmi les juges de la Cour suprême. Des inquiétudes ont été exprimées à propos du fait que, depuis qu'il avait dissous l'Assemblée nationale en novembre 2002 et nommé un gouvernement intérimaire, le Président Yalá avait sensiblement élargi son propre pouvoir aux dépens des autres branches de gouvernement, et que le pouvoir judiciaire s'en était trouvé gravement affaibli.

14. La mission a été informée par ailleurs que les forces de sécurité se rendaient coupables d'actes incessants d'intimidation et de persécution à l'égard des membres des partis politiques d'opposition, des médias et de la société civile. On a souligné qu'il était important que les pouvoirs publics assurent la protection des libertés civiles et des droits de l'homme. Un certain nombre de partis politiques ont avancé une proposition tendant à ce que soit mis en place un gouvernement de consensus national pour une période de transition qui conduirait à des élections libres et crédibles.

15. Les membres de la mission se sont entretenus avec des représentants de la Commission électorale nationale et se sont rendus à son siège. Les fonctionnaires de la Commission ont indiqué qu'il était techniquement impossible de tenir des élections législatives en juillet, comme il avait été prévu. En revanche, on avait déjà mis en train le travail préliminaire d'établissement des cartes d'électeur pour les personnes déjà inscrites sur les listes ainsi que la reproduction des documents relatifs à l'inscription des électeurs.

16. Certains des interlocuteurs de la mission ont, cependant, fait observer qu'à elles seules les élections ne résolveraient pas tout, ce notamment parce qu'une nouvelle Assemblée nationale risquait tout autant que la précédente d'être dissoute par le Président. La mission a été informée que la société civile en Guinée-Bissau nourrissait le vif espoir que la visite de la mission favoriserait l'adoption par le Gouvernement de mesures concrètes visant à améliorer la situation dans le pays. Certains membres de la mission, inquiets d'entendre exprimer la crainte qu'une nouvelle vague de répression ne s'abatte sur le pays après le départ de la mission, ont demandé au Représentant du Secrétaire général de les tenir au courant de tout fait nouveau à cet égard.

17. Au cours d'une deuxième réunion tenue avec le Président Yalá, la mission s'est dite convaincue qu'il était indispensable de fixer une date pour les élections et de prendre des mesures concrètes pour établir la crédibilité du processus qui y conduirait et garantir que les élections seraient libres et crédibles. En même temps, le Gouvernement devait se montrer résolu à assurer la primauté du droit, à promouvoir les libertés civiles et la liberté de la presse, à éviter toute poursuite à l'encontre des partis politiques et à respecter et défendre les droits de l'homme. La mission a souligné que de tels signes étaient indispensables pour redonner à la

communauté internationale pleine confiance dans le processus démocratique, base du partenariat entre la Guinée-Bissau, les institutions financières internationales et les pays donateurs. Certaines questions soulevées par la mission ont donné lieu à un dialogue franc et cordial.

18. Le Président a informé la mission qu'il avait décidé de fixer au 12 octobre 2003 la date des élections et qu'il serait heureux d'accueillir des observateurs internationaux. Il a indiqué qu'il respecterait les résultats des élections et les assumerait. Peu après le départ de la mission, la date des élections a été annoncée officiellement. En ce qui concerne l'élection du président et du vice-président de la Cour suprême, le Président a indiqué que l'application de la loi incomberait à la nouvelle Assemblée nationale. Ce serait également à l'Assemblée qu'il incomberait de se prononcer sur une constitution. Le Président a expliqué qu'il se refusait à promulguer l'actuel avant-projet, étant donné que l'Assemblée s'en était servie pour s'arroger certains pouvoirs, tel que celui de désigner le chef d'état-major des armées. Il a ajouté que la nouvelle Assemblée aurait à examiner la question de la Constitution. Si elle devait contester les vues du Président concernant la Constitution, il organiserait un référendum sur la question de savoir si le pays souhaitait un régime présidentiel ou un régime semi-présidentiel. Pour ce qui était de l'amélioration de la situation des libertés civiles et des droits de l'homme, les membres de la mission ont été découragés par l'absence d'une réaction concrète à certaines des préoccupations exprimées.

19. Après avoir quitté la Guinée-Bissau, les membres de la mission ont rendu compte au Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. John Agyekum Kufuor, Président du Ghana, à Accra, et au Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohamed Ibn Chambas, à Abuja, des réunions qu'ils avaient tenues avec le Président Yalá. Ceux-ci ont indiqué que la CEDEAO exhorterait le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour garantir que les élections prévues pour le 12 octobre 2003 seraient libres et crédibles. La CEDEAO prévoyait d'envoyer des observateurs électoraux. La nécessité de se préoccuper de l'extrême pauvreté qui sévissait dans le pays a été notée, de même que l'intention de la CEDEAO d'envoyer en Guinée-Bissau une mission du Conseil des sages.

#### **Observations et recommandations**

20. L'impression générale que la mission a retirée de sa visite est qu'une profonde crise sociale, économique, administrative et politique sévit en Guinée-Bissau. Le BANUGBIS – créé en 1999 pour mener des activités de consolidation de la paix dans une situation d'après conflit – est de plus en plus souvent obligé de jouer un rôle préventif, dans une situation de préconflit. La crainte est que la montée des tensions et du mécontentement public ne provoque l'agitation populaire, voire la guerre civile. C'est là un scénario que l'on ne peut exclure étant donné que les forces armées sont, dit-on, de plus en plus démoralisées, qu'elles sont portées à des écarts de conduite et qu'elles ne sont pas payées, sans parler du fait qu'il existe des tensions parmi les officiers et les hommes de troupe ayant des origines ethniques différentes.

21. La mission se félicite que le Président Yalá ait déclaré qu'il envisage de tenir des élections le 12 octobre 2003. Il y a toutefois d'autres conditions qui doivent être remplies, et il faudrait notamment réviser complètement les actuels registres électoraux et veiller à ce que tous les partis puissent faire campagne librement, en

ayant tous également accès aux médias. **La mission recommande que le Conseil de sécurité suive attentivement les progrès du processus électoral et de la mise en oeuvre des autres mesures préconisées par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 19 juin 2003. À cette fin, le Conseil devrait prier le Secrétaire général de l'informer d'ici à la fin du mois de juillet et, par la suite, périodiquement au cours de la période électorale, des progrès réalisés par le Gouvernement.**

22. **Maintenant que la date du 12 octobre fixée pour les élections législatives a été annoncée, la mission recommande que les donateurs envisagent d'urgence de fournir à la Guinée-Bissau une assistance financière et technique afin que les préparatifs en vue des élections puissent aller de l'avant et que le scrutin puisse avoir lieu à la date prévue. L'octroi d'une telle assistance ne devrait se poursuivre que si le Gouvernement crée les conditions voulues pour la tenue d'élections libres et crédibles. La présence d'observateurs électoraux internationaux jouerait un rôle important, et la communauté internationale devrait être prête à répondre rapidement à une demande du Gouvernement sollicitant des observateurs.**

23. **Le Gouvernement doit maintenant prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour mettre en oeuvre toutes les mesures préconisées dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 19 juin. La communauté internationale devrait maintenir sa pression sur le Gouvernement à cette fin.** La mission craint qu'à moins que le Gouvernement ne prenne de telles dispositions rapidement et qu'une assistance suffisamment bien ciblée ne soit fournie à la Guinée-Bissau dans un proche avenir, le pays ne coure le risque de retomber dans une situation de conflit, avec les graves conséquences que cela peut entraîner pour le peuple de Guinée-Bissau et pour la sous-région.

24. La mission sait gré au Conseil économique et social de la coopération qu'il lui a fournie à l'occasion de la visite en Guinée-Bissau et **recommande que le Conseil de sécurité maintienne ce mécanisme de collaboration avec le Conseil dans les pays qui se trouvent dans la phase de consolidation de la paix après un conflit.**

## **Côte d'Ivoire**

25. À Abuja, la mission s'est entretenue de la situation en Côte d'Ivoire avec le Président nigérian, Olusegun Obasanjo, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO et le Représentant spécial de la CEDEAO pour la Côte d'Ivoire, Raph Uwechue. Elle a également échangé des vues sur la question avec le Président de la CEDEAO et le Ministre ghanéen des affaires étrangères à Accra. Lors de ces rencontres, les interlocuteurs ont noté avec inquiétude la poursuite des activités des milices armées qui, selon certains, entretiendraient des liens avec de hauts responsables ivoiriens, alors que l'on continue de faire état de meurtres et de disparitions de personnes soupçonnées d'être liées aux Forces nouvelles. D'autre part, les responsables de la CEDEAO se sont déclarés préoccupés par les priorités économiques du Gouvernement ivoirien, notamment la poursuite de l'acquisition d'armes nouvelles et sophistiquées.

26. Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO a fait état de progrès notables réalisés depuis la mise en place du Gouvernement de réconciliation nationale le 13 mars 2003. Le débat se poursuivait à l'Assemblée nationale sur les principales

dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis. Toutefois, le parti du Président Gbagbo, le Front populaire ivoirien (FPI), s'était montré très critique et avait marqué son opposition envers certains points, notamment l'amnistie de certains membres des Forces nouvelles. Dans toute la région, y compris en Côte d'Ivoire, la mission s'est entendu dire que le retard mis à désigner les Ministres de la défense et de la sécurité nationale compromettait gravement toute possibilité de progrès. Il se dégageait un consensus général selon lequel les tensions ne pourraient guère s'atténuer dans le pays si cette question ne trouvait pas de solution.

27. Les interlocuteurs susmentionnés et les membres du Comité de suivi ont demandé à la mission d'exhorter le Président Gbagbo et d'autres personnalités politiques ivoiriennes à faire évoluer ce dossier et d'autres questions. Ils ont prié la mission de communiquer aux protagonistes ivoiriens le sentiment général selon lequel l'application intégrale de l'Accord de Linas-Marcoussis était de plus en plus menacée. On a déploré l'absence de sens politique chez certains responsables qui s'étaient livrés à des déclarations provocatrices, en évoquant en particulier le cas du Président de l'Assemblée nationale qui avait, peu de temps auparavant, invité les fonctionnaires à ne faire aucun cas des instructions données par les ministres issus des Forces nouvelles. Les chefs d'État ont engagé la mission à souligner, auprès du Président Gbagbo, la nécessité de s'employer avec beaucoup plus de détermination à endiguer les activités des groupes de jeunes qui manifestaient contre les ministres issus de partis autres que le FPI et à adopter des mesures supplémentaires pour renforcer la confiance entre les anciens antagonistes.

28. Les responsables de la CEDEAO ont déclaré que la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOMICI) avait démontré la capacité de la région à gérer ses propres problèmes si elle bénéficiait de l'appui nécessaire. Ils ont exprimé leur satisfaction pour l'appui matériel et financier que les Gouvernements français, britannique et américain avaient apporté à l'ECOMICI. On a souligné que l'ECOMICI collaborait efficacement et harmonieusement avec les forces françaises mais qu'elle avait un grand besoin de recevoir des ressources supplémentaires de la communauté internationale, puisque le financement dont elle bénéficiait arrivait à terme en octobre 2003.

29. À Abidjan, la mission a rencontré deux fois le Président Gbagbo, le Premier Ministre Seydou Diarra et des responsables des Forces nouvelles. Elle a aussi rencontré le Président et le Bureau de l'Assemblée nationale, des officiers supérieurs des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des représentants des partis politiques et de la société civile. La mission a par ailleurs entendu le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, M. Albert Tevoedjre, l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité de suivi, le commandant des forces françaises de l'opération Licorne, le commandant de l'ECOMICI et des diplomates.

30. Le 30 juin, les Forces nouvelles avaient publié un communiqué annonçant l'arrêt de leur participation au programme de désarmement, la fermeture des corridors d'accès aux zones sous leur contrôle et l'instauration de l'état d'urgence dans ces zones. Les raisons avancées étaient notamment l'attaque menée par des éléments armés contre le Secrétaire général du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) et Ministre de la communication, Guillaume Soro, le 27 juin, alors en visite au siège de la télévision nationale à Abidjan – attaque qui, à l'heure où la mission se trouvait sur place, n'avait donné lieu à aucune inculpation de la part des

autorités ivoiriennes –, l'absence de sécurité pour les ministres et le refus du Président Gbagbo de respecter la répartition des portefeuilles convenue dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

31. À plusieurs reprises, lors des réunions qu'elle a tenues à Abidjan, la mission a évoqué divers sujets de préoccupation justifiant l'adoption de certaines mesures. Il s'agissait notamment de la nécessité de : nommer les Ministres de la défense et de la sécurité nationale; démanteler les milices progouvernementales; assurer un même niveau de sécurité à tous les ministres, quel que soit le parti dont ils sont issus; adopter une loi d'amnistie afin de favoriser la libération des prisonniers politiques et le retour des exilés et ex-combattants; étendre les services et l'autorité de l'État aux zones sous contrôle des Forces nouvelles; accélérer l'exécution du programme de désarmement et de réintégration; et mettre fin aux activités des mercenaires. La mission s'est déclarée également préoccupée par les informations selon lesquelles le Gouvernement consacrerait à la défense de nouvelles dépenses importantes, interprétées par certains milieux, à tort ou à raison, comme témoignant de la volonté du Gouvernement de relancer plus tard les hostilités, les sources de financement de ces dépenses manquant par ailleurs de transparence.

32. La mission a fait valoir à toutes les parties que la stricte application de l'Accord de Linas-Marcoussis en prélude à des élections libres et justes en 2005 constituait la seule voie acceptable aux yeux de la communauté internationale. Tout retour aux hostilités entraînerait de la part de la communauté internationale une ferme condamnation et des mesures à l'encontre de ceux qui en seraient responsables. La nécessité de poursuivre le dialogue, même dans les moments de grande tension, a été soulignée auprès de tous les interlocuteurs. Lors d'une rencontre avec la société civile ivoirienne, on a souligné auprès de la mission l'influence préjudiciable des médias de la haine.

33. D'autre part, la mission a signifié à toutes les parties que l'impunité dans les cas de violation des droits de l'homme ne serait pas tolérée, que la pratique – surtout observée dans l'ouest du pays – consistant à recruter des enfants soldats était inacceptable et devait cesser et que l'acheminement de l'aide humanitaire devait être assuré sans entrave. Le commandant de la force de l'ECOMICI a informé la mission que la situation s'était récemment améliorée dans l'ouest du pays, au point que les organismes humanitaires devaient pouvoir y intervenir.

34. Le Président Gbagbo a répondu à plusieurs questions soulevées par la mission. Il a admis que l'Accord de Linas-Marcoussis devait être appliqué dans son intégralité, mais a fait observer qu'il était lié par la Constitution ivoirienne. Il a démenti l'existence de milices armées progouvernementales, ne reconnaissant que l'existence de groupes de citoyens non armés. S'agissant des deux nominations ministérielles, le Président Gbagbo a déclaré que si les FANCI et les Forces nouvelles s'entendaient sur les noms de personnalités à désigner à ces postes, il n'hésiterait pas à les nommer. Pour lui, seuls les groupes armés non reconnus – et non les forces armées ivoiriennes – recrutaient des enfants soldats, le recrutement dans les FANCI obéissant à l'application de normes strictes relatives à la limite d'âge minimum.

#### **Observations et recommandations**

35. La mission reconnaît que des progrès appréciables ont été accomplis dans l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, grâce aux efforts du Président, du

Premier Ministre, du nouveau Gouvernement de réconciliation nationale et d'autres forces politiques. Bien que la Côte d'Ivoire demeure un sujet de grave préoccupation pour la sous-région et la communauté internationale, les modalités précises de l'application de l'Accord relèvent essentiellement d'une concertation interne à la Côte d'Ivoire.

36. Néanmoins, la mission a relevé, au niveau de la sous-région et des représentants de la communauté internationale en général, un consensus très net selon lequel le Président Gbagbo devait prendre des mesures décisives dans certains domaines clefs si l'on souhaitait éviter une dégradation larvée de la situation. **La mission engage vivement le Président, le Gouvernement et ses partisans et toutes les parties à l'Accord à prendre les dispositions nécessaires pour que le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration puisse se poursuivre comme prévu. À cet égard, elle suggère que la mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) accorde l'attention nécessaire aux enseignements importants tirés de l'expérience similaire de la Sierra Leone.**

37. **La mission recommande au Conseil de sécurité d'accorder une attention soutenue à l'application des mesures évoquées au paragraphe 31, notamment la nomination des Ministres de la défense et de la sécurité nationale et la garantie de la sécurité pour tous les ministres. Elle suggère que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, en sa qualité de Président du Comité de suivi, tienne le Conseil informé de l'évolution de la situation à cet égard. La mission exhorte toutes les forces politiques à prendre l'engagement public d'appliquer strictement l'Accord de Linas-Marcoussis, feuille de route de la réconciliation et d'une paix durable dans le pays et avec les pays voisins.**

38. La mission appelle l'attention du Conseil de sécurité sur le lien étroit entre l'application scrupuleuse de l'Accord de Linas-Marcoussis et la tenue des élections en 2005. Le Président Gbagbo a indiqué à la mission qu'il souhaitait vivement recevoir une aide internationale pour la préparation et le suivi des élections et a déclaré qu'il écrirait pour en faire la demande. **La mission recommande que, le moment venu, le Conseil de sécurité appuie la participation internationale au processus électoral.**

39. Le peuple, la classe politique et les différentes forces armées de Côte d'Ivoire devront se préoccuper sérieusement du devenir non seulement des institutions démocratiques du pays dans la période précédant les élections de 2005 mais aussi des institutions chargées de la sécurité et en fait de tous les aspects de la bonne gouvernance, y compris l'établissement de budgets transparents. Ils devront aussi se montrer disposés à trouver des compromis dans l'intérêt de la paix, à poursuivre la voie du dialogue et à éviter les déclarations et les actes provocateurs.

40. Le cheminement de la Côte d'Ivoire vers la réconciliation nationale mérite l'appui sans réserve de la communauté internationale. **À cet égard, la mission espère que la MINUCI recevra bientôt son complément d'effectifs, particulièrement dans des domaines vitaux tels que les affaires politiques et les droits de l'homme.** La mission se félicite de l'esprit de coopération avec lequel les forces de l'opération Licorne et de l'ECOMICI, remarquablement dirigées, surveillent le cessez-le-feu et prêtent leur concours à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis. **Elle note avec préoccupation les difficultés de financement de l'ECOMICI et exhorte les États Membres qui en ont la possibilité à mettre à la**

**disposition de l'ECOMICI des ressources supplémentaires afin qu'elle puisse continuer à s'acquitter de l'importante mission dont elle est investie.**

## **Libéria**

41. La mission a évoqué la situation au Libéria avec la quasi-totalité de ses interlocuteurs. Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO et le médiateur de la CEDEAO pour les pourparlers de paix au Libéria conduits par la CEDEAO, le général Abdulsalami Abubakar, ont décrit les récents progrès des négociations. Ces dernières ont été suspendues du 27 juin au 4 juillet en raison d'une violation de l'accord de cessez-le-feu signé le 17 juin. Le Secrétaire exécutif s'est déclaré préoccupé par l'engagement envers la paix témoigné par les parties : le retard pris pour répondre aux exigences relatives au déploiement de l'Équipe mixte de vérification semblait être une tactique pour gagner du temps et avoir un avantage militaire. Les partis politiques et la société civile représentés au comité politique de négociation semblaient avoir peu d'influence sur le Gouvernement libérien ou sur les groupes rebelles au comité militaire. Le LURD et le MODEL n'avaient apparemment pas d'objectifs communs, à part le départ du Président Taylor du pouvoir. Le coût humanitaire des combats qui se poursuivaient était catastrophique : des centaines de civils avaient été tués, des milliers d'autres déplacés et la plupart des organisations d'aide humanitaire avaient été contraintes à cesser leurs opérations.

42. Le Secrétaire exécutif de la CEDEAO et le médiateur de la CEDEAO ont recommandé que la mission invite instamment les parties à reprendre les négociations, à respecter le cessez-le-feu et à faciliter le déploiement rapide de l'Équipe mixte de vérification, car il était indispensable de créer les conditions permettant le retour des institutions humanitaires. Ils ont invité la mission à faire pression sur toutes parties extérieures fournissant une assistance aux groupes armés pour qu'elles cessent leur action. La CEDEAO espérait pouvoir garantir le cessez-le-feu en créant une zone tampon par le déploiement d'une force de stabilisation, mais elle avait besoin d'une assistance financière et logistique de la communauté internationale pour ce faire. La Commission de défense et de sécurité de la CEDEAO devait se réunir le 3 juillet pour examiner la composition d'une telle force. Une force internationale de stabilisation, conduite par un État extérieur à la région, devait absolument être déployée en même temps que la force de la CEDEAO. Le Secrétaire exécutif espérait que les États-Unis envisageraient de participer à une telle force. Le Ministre ghanéen des affaires étrangères a déclaré par la suite que la CEDEAO envisageait une force de 5 600 hommes, dont 3 600 originaires de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Mali, du Maroc et du Sénégal. Le Secrétaire exécutif considérait qu'un gouvernement de transition neutre, composé de technocrates, devrait être nommé pendant une période 18 à 24 mois, et doté du mandat précis de créer les conditions permettant le désarmement, la réforme du secteur de la sécurité et la tenue d'élections.

43. Le Président Obasanjo a expliqué que l'annonce de la mise en accusation du Président Taylor par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone avait entravé les efforts des responsables de la sous-région qui cherchaient à le persuader de quitter son poste sans résistance. Il a rappelé que, dans un premier temps, le Président Taylor avait déclaré qu'il était prêt à se retirer dans l'intérêt de la paix au Libéria. Toutefois, il insistait désormais pour que l'acte d'accusation soit révoqué. Si une

issue n'était pas trouvée, le Président Taylor risquait d'avoir l'impression qu'il bénéficiait d'un soutien politique suffisant pour retourner dans la brousse se battre, en utilisant les ressources militaires considérables dont il disposait encore. Le Président Kufuor a lui aussi souligné qu'il était nécessaire de trouver une solution pour le peuple libérien, mais que l'acte d'accusation du Président Taylor ne pouvait être remis en question – ceux qui avaient commis des crimes contre l'humanité devaient rendre compte de leurs actes. Le Ministre ghanéen des affaires étrangères estimait que le Président Taylor partirait rapidement si un arrangement satisfaisant pouvait être trouvé. En réponse, la mission a déclaré que le Conseil de sécurité avait autorisé la création du Tribunal spécial et qu'il appuierait ses décisions. Il ne saurait y avoir d'impunité pour les responsables de violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Par ailleurs, les membres de la mission étaient conscients que la population libérienne était dans une situation tragique et que son bien-être devait être un élément primordial de l'approche suivie par la communauté internationale.

44. Après ses discussions avec des hauts responsables de la CEDEAO et les Présidents du Nigéria et du Ghana, la mission a rencontré les parties aux négociations de paix à Accra : le Gouvernement libérien, le LURD et le MODEL, les partis politiques officiels et la société civile. Les membres de la mission ont souligné qu'ils n'étaient pas venus pour faire office de médiateur, ni pour intervenir dans les pourparlers de paix au Libéria, mais ils ont indiqué à toutes les parties les éléments qu'ils jugeaient indispensables : le respect total du cessez-le-feu; un règlement politique complet permettant la nomination d'un gouvernement de transition qui organiserait des élections libres et justes; le respect du droit humanitaire international, y compris l'accès immédiat et sans restriction aux organisations humanitaires pour qu'elles puissent fournir des vivres et des médicaments; le plein respect des droits de l'homme, y compris la fin des recrutements d'enfants soldats; et la tenue d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme.

45. La mission a prévenu que les tentatives de prendre le pouvoir par la force ne seraient pas tolérées par la communauté internationale. Bien qu'elle ait précisé qu'elle ne participerait pas aux pourparlers, elle a constaté lors de ses rencontres avec les parties qu'il restait des différends importants à résoudre, en particulier en ce qui concernait la désignation du chef d'un gouvernement de transition. La délégation du Gouvernement a indiqué que le Président Taylor serait prêt à quitter le pouvoir à la fin de son mandat en janvier 2004. Elle proposait une démarche constitutionnelle et la création d'un nouveau gouvernement de transition qui serait dirigé par le Vice-Président. Le Conseil interreligieux et le Barreau du Libéria préconisaient l'annulation de la mise en accusation du Président Taylor par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, mais tous les représentants de la société civile ne partageaient pas cette position. Toutefois, les partis politiques et la société civile étaient unis par leur désir de paix, leur appel urgent à la communauté internationale concernant une force internationale de stabilisation et une aide humanitaire immédiate, leur volonté de voir la conclusion d'un accord complet et la nomination d'un gouvernement de transition qui conduirait à des élections libres et justes.

46. La mission a rencontré le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Guinée à Conakry. La position qu'il a exprimée était que le Gouvernement guinéen appuyait le cessez-le-feu au Libéria et n'essayait pas de faire nommer un représentant du LURD à la tête du gouvernement de transition. Ils appuyaient

fermement la mise en accusation du Président Taylor par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. La mission a invité le gouvernement à faire pression sur le LURD pour qu'il participe de façon constructive aux pourparlers de paix. Toujours à Conakry, la mission a rencontré Sekou Conneh, Président de la branche politique du LURD, qui a exposé les objectifs politiques du mouvement, notamment sa revendication d'être à la tête de tout gouvernement de transition au Libéria. Il a toutefois indiqué que le LURD pourrait être prêt à négocier les modalités précises une fois qu'il serait indéniable que le Président Taylor n'aurait plus de rôle dans la vie politique du Libéria.

#### **Observations et recommandations**

47. La mission recommande que :

a) **Le Conseil de sécurité rende hommage au dévouement du général Abubakar, de l'équipe de la CEDEAO et du Gouvernement du Ghana, qui assure actuellement la présidence de la CEDAO, dans leurs efforts de facilitation et de médiation des pourparlers de paix au Libéria, et exprime son appui résolu à leurs travaux.**

b) **Le Conseil de sécurité devrait insister sur une application stricte du cessez-le-feu afin de créer un environnement sécuritaire suffisamment stable pour que les organisations humanitaires reviennent dans le pays et pour qu'un accord politique négocié puisse être conclu. Il devrait condamner les responsables de toute violation du cessez-le-feu.**

c) **Le Conseil de sécurité devrait indiquer expressément qu'il ne tolèrera aucune tentative de prise du pouvoir par la force et qu'il n'acceptera pas la nomination à des postes politiques importants des auteurs de telles tentatives.**

d) **L'application du cessez-le-feu et d'un accord complet devraient être contrôlés de près par la communauté internationale.**

e) **Le Conseil de sécurité devrait envisager de toute urgence d'autoriser une force internationale de stabilisation à partir des plans actuels de la CEDAO, en tenant compte de l'appel de la CEDAO concernant des troupes et d'autres sortes d'appui en dehors de la région. Toute décision relative à une force sera inévitablement liée aux progrès des pourparlers politiques, mais les plans de déploiement devraient être établis rapidement car des retards risqueraient d'entraîner de nouvelles violations du cessez-le-feu.**

f) **Les pays qui sont en mesure de le faire devraient envisager de fournir rapidement un appui financier ou logistique à la CEDEAO et à ses États membres pour faciliter le déploiement d'une force de stabilisation.**

g) **Le Conseil de sécurité doit faire comprendre à toutes les parties que le droit humanitaire international et les droits fondamentaux de tous, en particulier les femmes et les enfants, doivent être respectés; que le recrutement d'enfants soldats doit cesser; et que des mesures seront prises contre ceux qui ignorent ces principes.**

h) **La communauté des donateurs devrait répondre de toute urgence aux graves besoins humanitaires dont souffre la population libérienne.**

**i) L'ONU devra probablement s'intéresser davantage à la question du Libéria et à son règlement à court et moyen termes. Le Secrétaire général devrait envisager de nommer un haut représentant au Libéria le moment venu. Une opération des Nations Unies au Libéria devrait promouvoir une coordination étroite entre les activités de maintien et de consolidation de la paix, les programmes de développement et les programmes humanitaires, ce qui pourrait se faire par la nomination d'un représentant spécial adjoint du Secrétaire général qui serait également coordonnateur résident des Nations Unies, modalité qui a donné de très bons résultats en Sierra Leone.**

## **Sierra Leone**

48. Les membres de la mission ont passé une journée en Sierra Leone et constaté avec satisfaction que le pays avait progressé sur la voie du redressement depuis deux ans. Leur attention a cependant été appelée sur le fait que la Sierra Leone avait encore un long chemin à parcourir avant de parvenir à l'autonomie.

49. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Oluyemi Adeniji, s'est entretenu avec les membres de la Mission à Freetown, le 3 juillet, et leur a dit que la situation allait en s'améliorant. Toutefois, la persistance du conflit au Libéria menaçait la stabilité de la Sierra Leone. Plus de 80 000 réfugiés s'étaient de nouveau installés en Sierra Leone et des centaines de déserteurs tant des forces armées libériennes que des LURD étaient entrés dans le pays. Le Gouvernement sierra-léonais manquait de moyens pour faire face à cet afflux.

50. Le commandant par intérim de la force de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a fait le point de la situation concernant le retrait de la force. Sur les 17 500 hommes initialement déployés, 13 000 étaient encore en place. Le commandant par intérim a rappelé la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport du 23 juin 2003 (S/2003/663), recommandation selon laquelle le Conseil devrait retenir l'option du « statu quo modifié », c'est-à-dire un retrait des forces de la MINUSIL qui s'achèverait en décembre 2004. Il a toutefois dit qu'un suivi rigoureux s'imposait pour tenir compte de l'évolution de la situation.

51. Les membres de la mission ont félicité le Président Ahmad Tejan Kabbah des progrès accomplis. Le Président et plusieurs autres personnes avec lesquelles la mission s'est entretenue ont souligné que la présence de la MINUSIL avait non seulement contribué au maintien de l'ordre en Sierra Leone mais avait aussi facilité, grâce à une excellente intégration des questions de développement et des questions humanitaires dans la structure et les travaux de la MINUSIL, les initiatives plus générales de renforcement de la paix. Ils se sont déclarés préoccupés par le fait qu'un retrait prématuré de la MINUSIL risquait de compromettre la sécurité du pays et les investissements substantiels consentis par la communauté internationale. Certains interlocuteurs ont également proposé que la MINUSIL ne se retire pas totalement et maintienne une présence résiduelle.

52. Le Représentant spécial du Secrétaire général a dit que des progrès avaient été accomplis en ce qui concernait la condition essentielle consistant à renforcer la capacité des forces armées et de la police sierra-léonaises à assumer l'entière responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure après le départ de la MINUSIL. L'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction a continué à participer à la réorganisation de l'armée sierra-léonaise, tandis que le contingent de

la police civile de la MINUSIL, fort de 125 hommes, prenait part à la formation des nouvelles recrues des services de police et encadrait le personnel déjà en place. Les membres de la mission ont demandé des précisions dans ce domaine et ont eu le sentiment qu'il restait encore beaucoup à faire.

53. Plusieurs personnes avec lesquelles la mission s'est entretenue ont émis des réserves quant au contrôle exercé par le Gouvernement sur les zones diamantifères, condition essentielle de la stabilité du pays. Bien que l'administration soit de nouveau présente dans ces zones, l'exploitation sauvage s'est poursuivie à une grande échelle, notamment du fait des jeunes gens. Les inspecteurs dépêchés par le Gouvernement ne disposaient ni des capacités ni des ressources pour appliquer le régime de licence en vigueur. Cette situation avait des répercussions économiques et présentait une menace sur le plan de la sécurité : bien souvent, les diamants soumis au régime de certification officiel étaient fortement sous-évalués et seule une petite partie des diamants exportés transitait par la filière officielle, sachant que le Gouvernement ne prélevait qu'une taxe de 3,5 % sur ceux-ci. Prenant acte des difficultés considérables auxquelles il se heurtait pour veiller à ce que tous les diamants soient soumis au régime officiel, la mission a cependant souligné que le Gouvernement devait s'occuper de cette question à titre prioritaire, d'autant que l'embargo du Conseil de sécurité concernant l'exportation de diamants sierra-léonais sans certificat d'origine avait expiré. Le Président Kabbah a estimé que des progrès notables avaient été accomplis mais qu'il restait encore beaucoup à faire. Le Gouvernement avait à coeur de s'assurer le concours d'un investisseur étranger de confiance dans ce secteur.

54. L'équipe de pays des Nations Unies a fait savoir que près de 75 % des 57 000 ex-combattants avaient bénéficié du programme de réinsertion et de possibilités de formation; le programme de réinsertion devrait se terminer d'ici à la fin de l'année. Le Président Kabbah a confirmé que la Force de défense civile avait été dissoute et ne serait pas autorisée à se reconstituer. Des représentants de la société civile ont demandé que l'on examine tout particulièrement la possibilité de faire bénéficier les femmes, notamment les réfugiées dépourvues de ressources ou d'emploi ainsi que celles qui avaient été enrôlées de force parmi les combattants et par la suite rejetées par leur famille, des programmes de consolidation de la paix et de réconciliation.

55. En réponse à une question concernant les réfugiés, le Président Kabbah a déclaré qu'il pensait que la plupart de ceux qui se trouvaient en Guinée étaient déjà rentrés. Il n'était pas certain que les réfugiés installés en Côte d'Ivoire, en Gambie et au Libéria apporteraient nécessairement une contribution positive au stade de développement actuel de la Sierra Leone, mais il a confirmé que la Sierra Leone était prête à les recevoir.

56. Comme il a été rapporté à la mission, il était important pour l'avenir de la Sierra Leone d'instaurer un climat politique dans lequel tous les groupes pourraient s'exprimer. À ce propos, les élections locales de 2004 auraient valeur de test; la participation des groupes locaux devrait être encouragée. Bien que d'accord, le Président Kabbah a émis le voeu que les qualités dont les candidats auraient fait preuve sur le plan local compteraient plus dans les élections que l'appartenance à un parti politique national. Plusieurs interlocuteurs ont parlé de la poursuite de la décentralisation du pouvoir dans le pays comme d'une tendance encourageante.

57. La mission a visité le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et réaffirmé son appui énergique au Tribunal et au principe de la non-impunité. Elle a félicité le

Greffier et le Procureur principal des progrès remarquables accomplis pendant l'année écoulée, laquelle a vu la création du Tribunal à partir de zéro et la mise en accusation de 12 personnes, dont 9 ont été arrêtées. Le Tribunal procédait actuellement à l'autopsie du corps de l'un des accusés, l'ex-commandant du Revolutionary United Front, Sam Bockarie, tué au Libéria. Il s'employait également à établir la véracité de rapports faisant état du décès au Libéria d'un autre accusé, l'ancien chef du Conseil révolutionnaire des forces armées, Johnny Paul Koroma.

58. Le Greffier a lancé un appel pour obtenir des fonds supplémentaires. Les activités du Tribunal se déroulaient selon le calendrier et le budget prévus; toutefois, le Tribunal devait faire face à un déficit de financement de 25 millions de dollars et serait déficitaire d'ici à la fin de l'année si aucune nouvelle annonce de fonds n'était faite. Le Procureur a expliqué pourquoi il avait choisi d'annoncer la mise en accusation du Président Taylor au moment où il l'avait fait et demandé au Conseil de sécurité d'envisager d'invoquer le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour inciter tous les États Membres à coopérer avec le Tribunal, de sorte que celui-ci ne soit pas exclusivement tributaire de la conclusion d'accords bilatéraux pour obtenir que les personnes mises en accusation lui soient remises.

59. Le Président Kabbah a déclaré que la mise en accusation du Président Taylor avait été largement applaudie en Sierra Leone et que si celui-ci n'était pas remis au Tribunal, cela risquerait de susciter des réactions violentes en Sierra Leone. Des représentants de la société civile ont également souligné l'importance qu'il y avait à amener le Président Taylor à répondre de ses actes devant la justice. La mission a aussi entendu des représentants de la Commission vérité et réconciliation et les a félicités des progrès accomplis par celle-ci dans son importante tâche.

60. La mission a remercié le Représentant spécial de son dévouement et de son travail au service de la Sierra Leone et l'a félicité de sa récente désignation au poste de Ministre des affaires étrangères du Nigéria.

### **Recommandations**

61. La mission recommande que :

**a) Le Gouvernement sierra-léonais redouble d'efforts pour renforcer la capacité des forces armées et de la police sierra-léonaises en vue de faire régner l'ordre après le départ de la MINUSIL. Les donateurs devraient faire preuve de générosité pour soutenir ces efforts, dans la mesure où une telle aide serait moins onéreuse que le maintien de la MINUSIL.**

**b) Le Conseil de sécurité devrait pleinement apprécier le fait qu'établir la paix au Libéria va de pair avec consolider la stabilité en Sierra Leone et dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano et tenir compte de ce facteur lorsqu'il choisira les modalités de retrait de la MINUSIL.**

**c) Le système des Nations Unies devrait évaluer minutieusement les raisons du succès rencontré par le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion afin de veiller à ce que l'on incorpore les enseignements tirés de l'expérience dans les autres programmes de ce type, en particulier au Libéria lorsque le moment sera venu.**

**d) Le Conseil de sécurité devrait examiner les enseignements à tirer de l'action de la MINUSIL en matière de coordination des activités de maintien et**

de consolidation de la paix, des initiatives humanitaires et des efforts de développement des Nations Unies afin que le passage d'une situation de maintien de la paix à un développement inscrit dans le long terme soit mieux géré dans les autres opérations des Nations Unies.

e) Le Conseil de sécurité et d'autres organes du système des Nations Unies devraient examiner avec attention les différents rôles que les femmes jouent dans les conflits et par la suite dans le maintien et la consolidation de la paix; les donateurs devraient soutenir les initiatives de la société civile visant à donner aux femmes les moyens de participer à la consolidation de la paix et à venir en aide aux victimes des conflits, notamment les réfugiées.

f) Le Gouvernement sierra-léonais devrait s'attacher tout particulièrement à se rendre maître des zones diamantifères en veillant à ce que les fonctionnaires de police et d'autres administrations y soient déployés en nombre suffisant; il devrait prendre toutes les mesures voulues pour appliquer dans son intégralité le régime relatif à l'octroi de certificats d'origine et de licences et faire en sorte que la Sierra Leone participe pleinement au Processus de Kimberley.

g) Les donateurs devraient répondre rapidement et généreusement aux besoins de financement pressants du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et de la Commission vérité et réconciliation. La MINUSIL devrait coopérer pleinement avec le Tribunal et lui apporter son concours.

h) Les élections locales qui se tiendront en 2004 en Sierra Leone devraient dans toute la mesure possible permettre aux groupes locaux d'y être représentés, afin d'aller dans le sens du principe d'ouverture et des normes élevées de gouvernance. Le système des Nations Unies devrait, en coopération avec le Gouvernement sierra-léonais, surveiller de près le déroulement du scrutin.

## La sous-région de l'Afrique de l'Ouest

### Observations et recommandations

62. Les raisons de l'instabilité en Afrique de l'Ouest sont multiples et vont de la misère, d'une mauvaise gouvernance et de l'irresponsabilité des dirigeants de certains pays à l'exploitation illégale des ressources naturelles et aux mouvements transfrontières d'armes légères et de mercenaires. Un autre facteur de taille a été toutefois l'obstination de certains gouvernements et, en particulier, du Gouvernement libérien, à jeter de l'huile sur le feu chez l'un ou l'autre de leurs voisins en s'immiscant dans des différends internes et en cherchant à fragiliser des gouvernements par personnes interposées. **De l'avis de la mission, le Conseil de sécurité devrait, conformément à la résolution 1478 (2003), envisager les moyens de favoriser le respect des obligations au niveau régional en s'assurant qu'il est donné suite à son exigence de mettre un terme à cette ingérence, en particulier la fourniture d'armes à des groupes armés dans des pays voisins.**

63. **La mission estime que la communauté internationale devrait renforcer son appui à la CEDEAO.** Celle-ci acquiert de l'expérience et voit son rôle moteur renforcé, non seulement dans l'action qu'elle mène pour régler des crises particulières en Afrique de l'Ouest, mais aussi dans les efforts qu'elle déploie pour

favoriser une bonne gouvernance, l'intégration économique sous-régionale et le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que l'application des accords de paix dans la sous-région. Le moment est venu de concrétiser les appels répétés ces dernières années afin de renforcer l'appui international à la CEDEAO. **La mission recommande que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ahmedou Ould-Abdallah, effectue une étude globale, de concert avec le Secrétaire exécutif de la CEDEAO et les États Membres concernés, des moyens par lesquels la communauté internationale pourrait renforcer sa collaboration avec la CEDEAO et contribuer à en renforcer la capacité.**

64. Cette étude devrait également contenir des propositions pratiques afin d'aider la CEDEAO à faire face aux problèmes chroniques de la sous-région que sont les mouvements d'armes légères et de mercenaires et l'utilisation d'enfants soldats, notamment au moyen des mécanismes existants tels que le Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest, le Mécanisme de la CEDEAO pour la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité régionales ainsi que les forces de maintien de la paix de la CEDEAO dans la sous-région. Par ailleurs, **la mission est convaincue que le Conseil de sécurité aurait à gagner à des échanges plus réguliers avec le Secrétaire exécutif de la CEDEAO et invite celui-ci à communiquer selon qu'il convient les rapports de son organisation au Conseil.**

65. On a fait valoir auprès des membres de la mission qu'un inconvénient de taille pour les pays susceptibles de fournir des contingents à des opérations de maintien de la paix conduites par la CEDEAO était que, contrairement aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, les frais de déploiement ne faisaient pas l'objet d'un remboursement automatique. À titre d'exemple, le Ministre ghanéen des affaires étrangères avait fait observer qu'à ce jour, son pays n'avait reçu qu'une contribution de 3 millions de dollars au titre des 17 millions de dollars représentant le coût du déploiement de ses troupes dans le cadre de la mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI). Le commandant de la force de la MICECI a fait savoir que les troupes étaient mécontentes du faible niveau de l'indemnité de subsistance qui leur était versée par rapport au montant versé aux contingents des Nations Unies. Étant donné l'importance du rôle actif et vital que les forces de la CEDEAO jouent depuis quelques années dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, **la mission recommande que la communauté internationale accorde la priorité à la dotation rapide et suffisante en fonds et en matériel des diverses forces de maintien de la paix mises sur pied par la CEDEAO.**

66. La mission partage la conviction de la CEDEAO, exprimée le 28 mai 2003 lors d'une session extraordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement, que seule une approche régionale concertée peut garantir la paix, la sécurité et la stabilité dans la sous-région. Le nouveau Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, installé à Dakar, a un mandat qui couvre toute la région et a un caractère pluridisciplinaire, bien qu'il ne soit pas encore doté de tous ses effectifs. **De l'avis de la mission, il conviendrait de renforcer ce bureau au moyen de ressources provenant de l'Organisation des Nations Unies ou d'États Membres afin qu'il puisse s'acquitter des tâches supplémentaires proposées dans le présent rapport. La mission demande aux autres organismes du système des Nations Unies de fournir le maximum en matière de coopération, d'information et autre appui. Afin de renforcer encore**

**la collaboration avec la CEDEAO, la mission recommande qu'un agent de liaison du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général soit affecté au siège de la CEDEAO, si cela agréé à celle-ci.** Cela irait dans le sens des recommandations formulées par la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest en octobre 2000 en ce qui concerne le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO.

67. Certains des interlocuteurs de la mission ont proposé la fourniture d'une aide supplémentaire afin de renforcer la capacité du secrétariat de l'Union du fleuve Mano. **La mission recommande que les bailleurs de fonds examinent les propositions en matière de financement formulées par la Commission économique pour l'Afrique afin de renforcer le secrétariat et de soutenir des initiatives économiques entre les membres de l'Union du fleuve Mano, dans le cadre du renforcement de la coopération sous-régionale**

68. La mission a constaté que, dans chacun des pays qui a constitué ces dernières années une source d'instabilité dans la sous-région, la question de la réforme du secteur de la sécurité revêt une importance capitale. **Les pays et organismes donateurs devraient d'une manière générale se préoccuper beaucoup plus de ce problème, en fournissant une assistance spécialisée, en assurant des activités de formation et en versant des fonds. Grâce à l'expérience acquise, le système des Nations Unies devrait être prêt à fournir, avec l'aide des États Membres, les éléments de base de la réforme du secteur de la sécurité dans la sous-région. Un programme régional de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pourrait être envisagé dans ce cadre.**

69. La mission a jugé encourageante la détermination des États de la CEDEAO concernant le refus de reconnaître tout groupe s'emparant du pouvoir par la force, ainsi que l'importance capitale accordée au respect de la constitutionnalité, de l'état de droit et des droits de l'homme. Tout groupe qui envisagerait le recours à des moyens anticonstitutionnels pour renverser un gouvernement doit savoir que l'ère de la tolérance des coups militaires est révolue. Par ailleurs, la mission souligne que l'usage de la force et les coups d'État ne représentent pas la seule méthode anticonstitutionnelle de s'emparer du pouvoir ou de le conserver. Les États de la sous-région et la communauté internationale devraient bien préciser que tous les gouvernements devraient accorder la priorité absolue à la bonne gouvernance, à la stabilité et au développement.

70. Il est facile de se procurer des armes sous contrôle réel dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. **La mission recommande que les États Membres prennent toutes les mesures possibles pour empêcher la vente d'armes aux pays qui tombent sous le coup d'embargos sur les armes imposés par le Conseil de sécurité. Les groupes d'experts relevant des comités des sanctions du Conseil de sécurité devraient suivre les actions menées au niveau national, notamment dans les pays extérieurs à la sous-région, pour examiner et poursuivre en justice les violations des sanctions. La mission recommande que l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO suggèrent des mesures concrètes propres à renforcer le Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères dans la sous-région, ainsi qu'il est proposé dans la résolution 1467 (2003) du Conseil de sécurité, notamment par la création de mécanismes de vérification et d'échange d'informations. La cessation des activités de mercenaires est un autre domaine appelant une action concertée au niveau international.**

71. Avant leur départ, les membres de la mission ont eu des entretiens d'information avec des représentants du Conseil économique et social, des départements du Secrétariat, des programmes et organismes intéressés des Nations Unies, de l'Union africaine et d'organisations non gouvernementales. Ces rencontres avaient pour objet de faire connaître un large éventail de vues sur la situation dans la sous-région. Les membres ont ainsi entendu des exposés détaillés sur la situation humanitaire tragique d'une bonne partie de la sous-région; les effets catastrophiques des conflits sur les populations civiles, en particulier les femmes, les enfants et les familles; la pratique largement répandue du recrutement d'enfants soldats; les graves obstacles à l'action des organismes humanitaires; et la nécessité impérieuse d'acheminer d'urgence des vivres, de l'eau et des fournitures médicales aux réfugiés et aux déplacés, surtout au Libéria et dans les autres zones de conflit.

72. Les enlèvements, viols, pillages, mutilations et meurtres, l'interdiction de l'accès à l'aide humanitaire, le recrutement d'enfants soldats et les agressions contre les civils sont monnaie courante en Afrique de l'Ouest. Pendant le séjour de la mission, des centaines de personnes ont été tuées, à Monrovia par des tirs de mortier effectués sans discernement, et dans d'autres régions du Libéria à cause des combats, tandis que les violations des droits de l'homme se poursuivaient dans certaines régions de la Côte d'Ivoire. La mission a indiqué sans équivoque à tous ses interlocuteurs que le principe de la non-impunité devait être respecté et que le Conseil de sécurité envisagerait d'imposer des mesures sévères à l'encontre des gouvernements et groupes qui violent systématiquement les droits de l'homme ou le droit international humanitaire. Elle a également fait part aux belligérants au Libéria de sa vive préoccupation au sujet des bombardements effectués sans discernement à Monrovia, qui ont fait des centaines de victimes civiles.

73. Malheureusement, des enfants soldats continuent d'être recrutés dans le cadre des conflits en Afrique de l'Ouest. Dans sa résolution 1460 (2003), le Conseil de sécurité a appelé toutes les parties à un conflit armé qui recrutent ou utilisent des enfants en violation du droit international humanitaire à cesser immédiatement de recruter et d'utiliser des enfants. **La mission engage les parties au conflit à arrêter et poursuivre toutes personnes impliquées dans le recrutement d'enfants.**

74. La mission a fait valoir auprès de ses interlocuteurs qu'il importait de protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, contre les répercussions des conflits armés. **Elle prie les représentants du Secrétaire général dans la sous-région de redoubler d'efforts pour suivre la protection des enfants, ainsi que la protection des femmes contre toutes formes de violence, y compris sexuelle.** La mission les encourage par ailleurs à continuer d'examiner cette question dans leurs rapports au Conseil de sécurité. Les sévices couramment infligés aux femmes et le recrutement forcé de femmes et de jeunes filles comme combattantes sont des crimes qui devraient être assimilés aux autres violations flagrantes du droit relatif aux droits de l'homme.

75. En outre, la mission a constaté le grave déficit financier des opérations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour ce qui est de l'aide et de la protection des réfugiés et des programmes en faveur des déplacés dans la sous-région, et **demande aux bailleurs de fonds de verser des contributions supplémentaires. Elle engage tous les pays de la sous-région à assurer l'accès sans entrave aux organismes humanitaires, au besoin au-delà des frontières.**

76. Dans chacun des pays où elle s'est rendue, la mission a été informée du problème du chômage, surtout chez les jeunes, problème qui constitue une source permanente d'instabilité en Afrique de l'Ouest. **La mission espère que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest s'emploiera, en collaboration avec les opérations de consolidation et de maintien de la paix, les autres entités du système des Nations Unies et ses partenaires dans la sous-région, à élaborer une approche régionale pragmatique et concertée à ce problème pressant.**

77. Il conviendrait de renforcer encore la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social afin que l'Organisation des Nations Unies réponde de manière coordonnée et efficace, au niveau intergouvernemental, à la nécessité d'agir résolument pour régler les questions liées à la paix et à la sécurité et au développement durable en Afrique.

78. La mission salue l'action des représentants du Secrétaire général qu'elle a rencontrés en Afrique de l'Ouest et les remercie des efforts qu'ils ont déployés pour organiser et mettre sur pied des programmes à son intention : MM. Albert Tevoedjre, Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire; David Stephen, représentant pour la Guinée-Bissau; Abou Moussa, représentant pour le Libéria; Oluyemi Adeniji, Représentant spécial pour la Sierra-Leone; et Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest. La mission ne doute pas que le Conseil de sécurité continuera à les épauler sans réserve dans l'action qu'ils mènent pour favoriser la stabilité, la démocratie et la réconciliation en Afrique de l'Ouest.

79. De même, la mission exprime sa gratitude aux coordonnateurs résidents et aux autres fonctionnaires de l'ONU qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer son succès. Enfin, tous les membres de la mission adressent leurs remerciements admiratifs au personnel du Secrétariat, notamment à l'équipe de sécurité toujours vigilante et aux interprètes à l'efficacité infatigable.

## Annexe

### A. Mandat et composition de la mission du Conseil de sécurité

#### Mandat

##### Au niveau régional

- Montrer l'intérêt que le Conseil de sécurité continue de porter à la sous-région
- Encourager une plus grande coopération entre les pays de la sous-région (notamment dans le cadre de l'Union du fleuve Mano et de la CEDEAO); évaluer la suite donnée au sommet de Rabat; et recenser les obstacles à une meilleure coopération
- Passer en revue les activités du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest
- Analyser les liens entre les conflits qui se déroulent au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone et leurs répercussions sur les pays voisins (notamment en ce qui concerne les mercenaires, le trafic d'armes et les réfugiés)
- Évaluer le degré de réalisation des objectifs définis par le Conseil en matière de protection des civils et des enfants dans les conflits armés
- Mettre l'accent sur la nécessité pour tous les pays de respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire

##### Sierra Leone

- Évaluer les résultats obtenus par la MINUSIL s'agissant d'assurer la sécurité en Sierra Leone et leur incidence sur la protection des civils
- Évaluer l'état du retrait de la MINUSIL et la capacité des forces de police et des forces armées d'assurer la sécurité alors que la Mission se retire du pays
- Évaluer la transition de la phase de maintien de la paix à la phase de développement à plus long terme
- Examiner la façon dont le Tribunal spécial et la Commission vérité et réconciliation s'acquittent de leur mission

##### Libéria

- Demander instamment au Libéria, à Liberians United for Democracy and Reconciliation (LURD) et à tous les autres groupes armés rebelles d'engager des négociations en vue de conclure un cessez-le-feu et d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité
- Exhorter le Gouvernement libérien à améliorer sa coopération avec les pays voisins
- Évaluer la réaction du Gouvernement aux propositions faites par le Conseil en vue de trouver une issue à la crise, ainsi que les chances de la tenue d'élections libres et régulières

- Évaluer l'impact et l'efficacité du Bureau des Nations Unies au Libéria, ses relations avec les entités opérationnelles de l'équipe de pays de l'ONU, et ce que le Gouvernement libérien attend de son nouveau mandat

#### **Côte d'Ivoire**

- Engager instamment toutes les parties à respecter pleinement les dispositions de l'accord de cessez-le-feu
- Exhorter le Gouvernement et toutes les parties à appliquer intégralement l'Accord de Linas-Marcoussis
- Faire le point, avec le Représentant spécial du Secrétaire général, Albert Tevoedjre, des activités de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Souligner qu'il importe que toutes les parties respectent les droits de l'homme
- Examiner les moyens de mettre fin à l'insécurité qui règne dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire

#### **Guinée-Bissau**

- Prier instamment le Gouvernement et le Président Koumba Yalá de veiller à ce que les élections qui doivent se tenir sous peu soient organisées de façon transparente, régulière et crédible, et de prendre les mesures de confiance nécessaires à cet effet
- Insister auprès du Gouvernement pour qu'il souscrive à l'approche définie par le groupe consultatif spécial du Conseil économique et social concernant la formation de partenariats

#### **Composition**

À la suite de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, il a été décidé que la Mission serait composée des membres suivants :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Jeremy Greenstock, Ambassadeur, chef de la mission)

Mexique (Adolfo Aguilar Zinser, Ambassadeur, chef de la mission en Guinée-Bissau et Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant la Sierra Leone)

Angola (Ismael Abraão Gaspar Martins, Ambassadeur)

Bulgarie (Stefan Tafrov, Ambassadeur)

Cameroun (Martin Chungong Ayafor, Ambassadeur)

Chili (Christián Maquieira, Ambassadeur)

Chine (Jiang Jiang, conseiller)

France (Michel Duclos, Ambassadeur)

Allemagne (Monika Iwersen, conseillère)

Guinée (cheick Ahmed Tidiane Camara, Premier Conseiller)

Pakistan (Asim Iftikhar Ahmad, Premier Secrétaire)

---

Fédération de Russie (Alexander V. Konuzin, Ambassadeur)  
Espagne (Ana Jiménez, Première Secrétaire)  
République arabe syrienne (Ghassan Obeid, Premier Secrétaire)  
États-Unis d'Amérique (Richard S. Williamson, Ambassadeur)

**B. Mandat et composition de la mission  
du Groupe consultatif spécial  
du Conseil économique et social sur la Guinée-Bissau**

**Mandat**

- Promouvoir l'instauration d'un dialogue avec les autorités de la Guinée-Bissau
- Adresser un appel pressant au Gouvernement pour qu'il prenne les mesures nécessaires en vue de la tenue prochaine d'élections
- Encourager un meilleur dialogue entre les autorités et les donateurs
- Évaluer la situation humanitaire dans le pays

**Composition**

Afrique du Sud (Dusimani Shadrack Kumalo, Ambassadeur, chef du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur la Guinée-Bissau)  
Brésil (Ronaldo Motal Sardenberg, Ambassadeur)  
Pays-Bas (Arjan Paul Hamburger, Ministre)  
Portugal (Gonçalo Aires de Santa Clara Gomes, Ambassadeur)

---